



# BULLETIN COMMUNAL

# Bou 2021

# SOMMAIRE

Page 1 : Mot du Conseil Municipal  
Page 2 : Bou et la Métropole  
Page 3 : Rencontres  
Pages 4 et 5 : Affaires scolaires  
Page 6 : Affaires sociales  
Page 7 : Coup de Coeur Bou - Chécy - Mardié  
Page 8 : Bibliothèque de Bou  
Pages 9 à 11 : Agriculture  
Pages 12 et 13 : Cérémonies 2020  
Page 14 : Commission PLUG  
Pages 15 à 17 : Histoire Locale, Place du village  
Pages 18 à 20 : Travaux et sécurité  
Page 21 : Evènements 2020  
Page 22 et 23 : Environnement  
Pages 24 et 25 : Histoire locale, la pêche  
Pages 26 et 27 : Fête à la Binette  
Pages 28 et 29 : Tourisme, Culture et Vie associative  
Page 30 : Au service de Bou et des Boumiens  
Page 31 : Du mouvement au sein des services de la Commune  
Page 32 : Associations  
Page 33 : Commerces et activités à Bou

## Le mot du Conseil Municipal

**C**hères Boumiennes,  
chers Boumiens,

*Nous vous proposons de découvrir ce bulletin communal 2021, dans lequel vous découvrirez le dynamisme des actions menées par votre équipe municipale depuis 7 mois, mais également les projections sur l' (les) année (s) à venir.*

**MAINTENIR LE LIEN ENTRE NOUS.** D'un point de vue démocratie participative, la crise sanitaire n'a malheureusement pas permis de nous rencontrer pour débattre des orientations communales, c'est bien là notre grande tristesse. Toutefois, nous vous avons consultés pour l'attribution du nom de la rue du futur lotissement, la rue du Clouzeau. Aussi, des citoyens sont déjà à la tâche avec l'équipe municipale au sein des commissions, nous les remercions vivement, d'autres citoyens sont en cours d'intégration également ; nous relançons l'appel auprès de tous, venez participer à notre projet communal, sur un sujet qui vous passionne, sur une thématique où vous êtes compétents. Enfin, un chantier participatif est programmé dans le but d'aménager un atelier associatif. Preuve de notre engagement en terme de communication, nous nous sommes évertués à diffuser un focus mensuel, par courrier ou virtuellement (un grand merci à tous ceux qui ont pris le virage du virtuel, nous attendons les autres !).

**TRANSFORMER LES CONTRAINTES EN OPPORTUNITÉS.** La crise sanitaire nous a forcés à faire preuve d'adaptabilité et de créativité.

Adaptabilité tout d'abord, afin d'assurer le maintien de l'ouverture de l'école et des services périscolaires, par une nouvelle organisation des équipes municipales et par la mise en place de deux services de restauration.

Créativité ensuite, pour avoir aidé fortement l'UBOF à construire le protocole sanitaire ad hoc pour notre belle Fête à la Binette, alors qu'ailleurs les manifestations s'annulaient ; à ce titre, encore une fois, et peut-être encore plus que pour les autres éditions, nous adressons un grand bravo à tous les bénévoles, à leur motivation, à leur dévouement sans faille, à cet ADN solidaire boumien dont nous sommes tous si fiers, et qui fut bien vivant dans le regard humide des artistes qui remerciaient de n'avoir rien lâché.

**DYNAMISER L'ACTION MUNICIPALE.** Vous découvrirez dans ce bulletin le dynamisme des commissions (un des principaux objectifs de campagne), au travers de leurs actions déjà mises en place, des réflexions de fond, des transformations indispensables à notre village. Actions de sécurité routière, travaux en tout genre, réflexion collective sur le Cœur de Village, PLU Métropolitain en construction, actions de solidarité vers les anciens (plan canicule, distribution des colis de Noël), réflexion sur le changement du prestataire de restauration collective, autant de sujets passionnants qui nous imposent dynamisme, volonté et investissement.

**PRENDRE LE VIRAGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.** La transversalité des actions réalisées ou en cours de déploiement sur ce thème reste notre mot d'ordre, notre responsabilité profonde. Installation d'un poulailler afin d'ancrer le « 0 déchet » dans l'esprit de nos écoliers, déploiement de venelles pour (re)découvrir le potentiel de notre territoire et de ses circulations douces, démarrage de la rénovation thermique de bâtiments communaux, réhabilitation du sentier des Azins pour découvrir notre patrimoine ligérien, définition d'un programme de plantations de haies pour la sauvegarde de la biodiversité, soutien au déploiement d'activités agricoles et maraichères biologiques, autant de thèmes qui alimentent le virage de la transition, pour notre santé, pour le bien vivre ensemble.

*En espérant vous avoir mis l'eau à la bouche pour déguster ce bulletin communal avec appétit et envie, l'ensemble du Conseil Municipal souhaite vite vous retrouver pour partager ensemble cette belle aventure, pour projeter BOU vers un avenir résilient et désirable.*

*Le Conseil Municipal*

# Bou et la Métropole

## B OU ET LA METROPOLE

### HISTORIQUE DE LA MÉTROPOLE :

Le Syndicat inter-communal (SIVOM), créé en 1964, regroupait initialement 12 communes autour d'Orléans. Il devint communauté de communes en 1999, ensuite communauté d'agglomération en 2002, puis communauté urbaine, début 2017, regroupant 22 communes.

Le 1er mai 2017, un ensemble territorial d'un seul tenant, comprenant 280 000 habitants, réparties sur 22 communes est créé.

Nommé Orléans-Métropole, cette nouvelle entité est constituée des communes suivantes : Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, La Chapelle-Saint-Mesmin, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran, Semoy.

### COMPÉTENCES RÉCUPÉRÉES PAR LA MÉTROPOLE :

. Dans le cadre de la Communauté d'agglomération : les zones d'activités, le tourisme, l'urbanisme, l'eau, la défense incendie

. Dans le cadre de la Communauté Urbaine : les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, la voirie, le stationnement en ouvrage, la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz

. Dans le cadre de la Métropole : la valorisation du patrimoine naturel et paysager, la participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares, la gestion des cimetières déclarés d'intérêt métropolitain.

De plus, ce nouveau statut de métropole permet d'envisager des conventions, des délégations ou des transferts de compétences de la part du Département, de la Région ou de l'Etat.

- Centre de formation d'apprentis

- Soutien à la mission locale de l'Orléanais et aux organismes d'insertion par l'emploi

- Production d'énergie renouvelable dans les conditions fixées par l'article L. 2224-32 du code général des collectivités territoriales

- Soutien à l'agriculture périurbaine

- Éclairage public

- Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

### LES INSTANCES POLITIQUES DE LA MÉTROPOLE :

#### Le Conseil Métropolitain :

Il est l'organe délibérant et réunit l'ensemble des conseillers métropolitains. Il règle, par ses délibérations, les affaires communautaires et définit, sur proposition de l'Exécutif, les politiques publiques métropolitaines. Les conseillers métropolitains sont les interlocuteurs de leurs Communes (1 représentant pour Bou).

#### Le Bureau :

Il est composé du Président, des Vice-présidents, des Présidents de commissions, des Conseillers métropolitains délégués. Il est représentatif des 22 communes et de la pluralité des élus. C'est une instance délibérative qui traite des dossiers courants dans le cadre des délégations et attributions qui lui ont été confiées par le Conseil de communauté.

#### Les Commissions thématiques :

Elles permettent la préparation et l'examen des dossiers sur lesquels elles émettent un avis avant le passage en Bureau ou en Conseil Métropolitain.

#### La Conférence des Maires :

La conférence des Maires est l'instance politique privilégiée de débats, d'échanges et d'arbitrages à la fois sur les grandes orientations et sur les décisions proposées au Conseil Métropolitain. Elle est présidée par le Président et réunit les maires des communes ou le cas échéant leur représentant et les membres du Bureau, ainsi que les services.

### ET CE DÉBUT DE MANDAT MÉTROPOLITAIN ?

Je ne reviendrai pas sur l'élection du Conseil Métropolitain en juillet 2020, et sur les procédures qui ont suivi.

Je ne reviendrai pas non plus sur le retrait de mes délégations (Développement Durable et Préservation de la Biodiversité) par le Président, de façon arbitraire et uniquement punitive devant autant d'insolence !

Ce mandat démarre sous une forte contrainte budgétaire globale, que les conseillers métropolitains élus de l'ancien mandat semblent découvrir...

Le projet Comet' (grande salle de sport pour l'OLB, avec quelques spectacles) voit s'envoler son coût, à chaque ajout de travaux non prévus dans les chiffres initiaux !

La commune de Bou s'est abstenue sur le vote de ce budget subi.

Toutefois, ma participation aux Assises de la transition écologique, au sein du Comité de Pilotage, apporte satisfaction et envie, pour que le virage vers la transition prenne enfin son essor au sein de la Métropole.

Bruno COEUR

## Alter Tour

Que s'est-il passé à la Binette du 9 au 11 août ?



L'association « La Tribune2Bou » a accueilli une étape de l'« Alter Tour », un tour de France à vélo créé il y a 13 ans par des passionnés de vélos et d'alternatives écologiques. L'Altertour, c'est un groupe de bénévoles, organisé en autogestion, qui vient à la rencontre des alternatives, porteuses de solutions de la transition écologique et sociale dans le domaine de l'agriculture, l'économie, l'énergie, le transport, l'habitat, le travail et l'éducation. L'objectif est aussi de soutenir les lieux de résistance ou des collectifs et associations qui dénoncent des projets climaticides, menacent des terres agricoles, la biodiversité ou des sites naturels.

Ce fut un moment d'échanges intenses et de partages fraternels. Ce fut également un moment important pour la coordination « La Loire vivra » qui regroupe plus d'une trentaine d'associations locales autour de la Loire et de son environnement.

Plusieurs interventions plénières eurent lieu pour illustrer les luttes en cours :

- Coordination La Loire vivra : lutte contre le pont de Mardié

- Eau Secours : lutte pour le passage de la gestion de l'eau en régie au niveau de la Métropole

- SDN Loire Vienne : lutte contre la piscine nucléaire de Belleville

- Collectif de la Grande Pièce : lutte contre le lieu d'implantation en zone naturelle d'un parc BMX à La Chapelle Saint Mesmin (depuis, un changement de lieu a été fait, bravo à eux !)

- SPLF : -victoire de la lutte contre le village Décathlon (projet Oxyane) à Saint Jean de Braye -problématique de l'urbanisation de la Métropole

## Rencontres



### Venue de Charles Fournier, Vice-Président de la Région Centre Val de Loire et tête de liste EELV aux élections régionales

Le 25 janvier 2021, Charles FOURNIER est venu rencontrer la municipalité de Bou. Ce fut un moment fructueux d'exposition des différents projets pour notre commune.

Puis, nous avons pu échanger avec diverses associations locales au sujet de leurs combats ; étaient présents

« Coordination la Loire vivra »,  
« Extinction Rebellion »,  
« Eau secours »,  
« Alternatives territoriales d'Orléans »,  
« Festival d'Alternatives Alimentaires »,  
« La Ressource AAA ».



## Adaptabilité à la crise sanitaire



- Organisation de deux services de cantine : elle permet un confort accru des enfants (bruit, temps passé à table), et le respect de l'évolution des différents protocoles sanitaires jusqu'à ce jour.

Cette organisation a nécessité une augmentation du nombre d'agents.

11H45 à 12H45 : repas des deux classes de maternelles

12H45 à 13H35 : repas des deux classes de grands

Nous avons également distribué à la rentrée des masques enfants à toutes les familles, dès que l'obligation du port du masque pour les plus de 6 ans a été demandée.

## Gestion de la pause méridienne

L'organisation en deux services de cantine nous permet maintenant de travailler sur le contenu de la pause méridienne hors repas.

Une première action a été de demander aux enfants de participer au contenu du colis de fin d'année à destination de nos aînés, en écrivant des messages ou en faisant des dessins à leur attention.

Les bénéficiaires ont été ravis de ce geste des enfants, première action intergénérationnelle.

Un règlement de la cantine et une charte du savoir vivre et respect mutuel ont été amendés par le conseil municipal, pour être remis aux parents et aux enfants.

### LES ACTIONS À VENIR EN 2021 CONCERNANT LA PAUSE MÉRIDienne SONT :

- Définition d'un projet pédagogique, avec définition d'activités variées
- Achat de jeux (cartes, ballons) pour les jours de mauvais temps sans activité particulière

La crise sanitaire nous a imposé des normes strictes dans le cadre du fonctionnement du groupe scolaire et des périodes périscolaires.

Dès notre prise de fonction fin mai, nous nous sommes efforcés de rouvrir l'école Guy Marois, ainsi que le service de restauration, en mettant en place l'application du protocole sanitaire, ceci en quelques jours seulement. Les mesures suivantes ont été prises :

- Nettoyage et désinfection des locaux en conformité avec le protocole
- Fourniture de gel hydroalcoolique
- Non brassage des classes pendant les récréations et pendant la pause méridienne

## CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX COLLÉGIENS

En fin d'année scolaire 2019/2020, une cérémonie pour nos futurs collégiens a été organisée, en extérieur (en lien avec le protocole à cette date), dans la cour de la mairie. Ce fut un beau moment de convivialité entre les enfants, les parents, les agents et les élus, autour de pizzas (commandées au camion de pizza KALOU) et de tartes provenant de notre boulanger l'Atelier du pain.

### LES ÉLÈVES SE SONT VUS REMETTRE :

- Une calculatrice, de la part de l'association des parents d'élèves.
- Une BD, un bon d'achat et un diplôme de fin de cursus primaire, de la part de la municipalité.
- Les Fables de La Fontaine par l'équipe enseignante.



## CONCERNANT LA CANTINE :

Suite à de nombreuses remontées des parents et à la réactivité de la commission Affaires scolaires, la municipalité fait le choix de changer de prestataire de restauration collective. L'objectif est de franchir un palier sur les sujets environnementaux que sont l'augmentation de la part du bio dans les menus, la limitation des barquettes en plastique et des déchets. La procédure de sortie du Sirco, prestataire actuel, est en cours ; nous reviendrons ultérieurement vers les parents à ce sujet.

## NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE :

L'équipe pédagogique et la municipalité ont réfléchi à développer l'équipement numérique au sein des classes. Le dossier de subvention déposé à l'Education Nationale a été accepté, le choix des équipements est en cours.

## PROJETS 2021

- AIDE AUX DEVOIRS : OPTIMISATION DE CETTE ACTION.
- ACHAT DE JEUX POUR ÉQUIPER LE PARC POUR ENFANTS EN FACE DE L'ÉCOLE.



# Affaires sociales

**S**outien aux personnes les plus vulnérables  
Que ce soit dans le cadre du Plan Canicule cet été ou pendant le second confinement, les personnes les plus vulnérables ont été jointes régulièrement par les élus, afin d'identifier de potentiels besoins et de vérifier que chacune / chacun avait un entourage proche présent.

Mise en place du CCAS  
(Centre Communal d'Action Sociale)  
Composition du CCAS :

• **PRÉSIDENT** : Bruno CŒUR

• **VICE-PRÉSIDENTE** : Zohra OGBI

• **CONSEILLERS MUNICIPAUX** : Guy COURSIMAULT, Valérie ELAMBERT, Corinne STRAZZIERI

• **REPRÉSENTANTES SOCIÉTÉ CIVILE** : Marie-Claude HOUY, Annie VRAY, Jacqueline BASTIDE, Mireille CHERON

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), prévention et animation pour les personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/-jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

## ACTION À DESTINATION DES AÎNÉS BOUMIENS

Distribution de colis gourmands en fin d'année : cette année, le choix d'un colis gourmand pour les personnes de plus de 70 ans a été très apprécié. Ce colis était accompagné de dessins et courriers des enfants de l'école Guy Marois, pour la plus grande joie des destinataires. Cela a compensé en partie l'absence de repas des anciens, annulé pour raisons sanitaires. A noter qu'avec l'achat de ces colis gourmands, le CCAS a soutenu un distributeur local.

Changement de prestataire de téléassistance : la téléassistance est dorénavant sous le giron du prestataire Vitaris ; tous les dossiers ont été réactualisés auprès des bénéficiaires.

## ACTION SOLIDARITÉ

Un rapprochement vers une association humanitaire (Relais Orléanais) a été acté pour distribution des surplus des repas de cantine non consommés. Les bénéficiaires sont des personnes en grande précarité, dont des étudiants.

## PROJETS 2021

• RÉDACTION D'UN GUIDE SOCIAL

• MISE EN PLACE DES FEUILLES D'INFORMATION SUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES À DOMICILE, DITE « FEUILLE JAUNE MAIA »

• RÉFLEXION D'UNE TARIFICATION DU PORTAGE DES REPAS EN FONCTION DES RESSOURCES



# Coup de Cœur Bou - Chécy - Mardié

**A**près une année 2020 très particulière, nous venons vous donner des nouvelles de nos actions menées au cours de cette année écoulée.

Après l'annulation de notre concert de début mars 2020, nous nous sommes retrouvés confinés, nous avons besoin de masques et de solution hydroalcoolique et nous avons eu au sein de notre association, l'opportunité d'acheter de cette solution, qui en mars et avril était difficile de se procurer et ensuite d'organiser une vente en drive et livraison à domicile. Cette action nous a apporté la somme de 717 euros.

Ensuite du théâtre était prévu début octobre, de nouveau annulé, dommage car c'était la compagnie « Diablo théâtre » qui devait interpréter « un air de famille ».

Fin octobre nous avons eu l'heureuse surprise d'être sélectionné par la caisse locale du Crédit Agricole de Saint-Jean-de-Braye, Chécy pour recevoir le prix de la quinzaine du secrétariat de cette banque.

Début novembre nous avons eu connaissance des modalités de l'action qui était à partir d'une application « Kiplin » de compter journalièrement nos pas. De nombreux boumiens et boumiennes se sont pris au jeu et nous avons eu des championnes et des champions.

Notre caisse est arrivée 51ème au palmarès finale sur 90. Ce qui nous a permis d'obtenir 1500 € abondés par la caisse locale de 500 € qui sont venus grossir notre cagnotte de 2000 €.

En décembre nous avons déposé dans les boulangeries de Bou, Chécy et Mardié des urnes qui nous ont permis de collecter 500 €.

Notre traditionnel concert avec la Musique de Bou, Mardié et la chorale Arc-en-ciel a dû être également annulée comme le théâtre avec la compagnie « la Lucarne ».

Que de tristesse devant ces annulations malgré tout nous avons pu remettre lors d'une cérémonie à huit clos en présence d'élus des trois municipalités, et des représentants des associations que nous se soutenons, une somme de 4300 €, qui, nous le souhaitons viendra apporter un peu de soutien à toutes les personnes vivant dans la précarité.

LES RESTOS DU CŒUR 1720 €  
LE SECOURS CATHOLIQUE 1290 €  
LE SECOURS POPULAIRE 1290 €



*Merci encore à vous tous de votre soutien en espérant pouvoir en cette année 2021 vous offrir plusieurs animations.*

L'équipe Coup de Cœur Bou-Chécy-Mardié



## 2020 : Une drôle d'année pour la très petite bibliothèque François Mitterrand de Bou.

**EN JANVIER ET EN FÉVRIER**, accueil des élèves des classes maternelles et primaires de Bou pour une animation autour des contes traditionnels du monde. Accueil non repris à ce jour.

**EN MARS**, arrêt total de toutes les activités dû au confinement.

**A LA MI-MAI**, reprise, en mode retrait, des prêts de livres : réservation sur listes par téléphone et/ou par mail.

**EN JUILLET**, réouverture de la bibliothèque au public avec application des restrictions sanitaires imposées : port du masque, désinfection des mains au gel hydroalcoolique, respect d'une jauge sanitaire (2 personnes par pièce) et mise en quarantaine des ouvrages rapportés.

**EN DÉCEMBRE**, prêts de livres pour tous les élèves de l'école de Bou.

### 2020 : les manifestations annulées pour cause de pandémie.

- le 22 mars, les mille lectures d'hiver avec la lecture d'extraits du livre « Ah ! ça ira » de Daniel Lachaud,

- entre septembre et novembre, la célébration du 25ème anniversaire de la bibliothèque composée d'expositions sur la bibliothèque et les livres, d'ateliers enfants et adultes autour du livre (confection de pop-up, imprimerie), du spectacle « Chère Exquise » de Bénédicte Bianchin de la compagnie « Allo, Maman, bobo » et enfin d'un goûter pour souffler les 25 bougies des gâteaux d'anniversaire.

### 2020 : un grand changement, cependant, l'informatisation de la bibliothèque de Bou.

En effet, grâce à une subvention exceptionnelle accordée par la nouvelle municipalité, les bibliothécaires ont pu réaliser l'informatisation de votre bibliothèque et enregistrer, durant le second confinement, livres et revues des sections jeunesse et adulte.

**DÉSORMAIS TOUT UN CHACUN PEUT CONSULTER LE CATALOGUE SUR LE SITE :**

**mabib.fr/bou-45**

(à inscrire dans la barre d'adresse) et consulter les ouvrages référencés.



La réservation est possible en ligne, à partir de ce site, pour les lecteurs disposant d'une carte informatique à retirer lors des heures d'ouverture.

2020 : inscription de 14 nouveaux lecteurs (8 adultes et 6 enfants), enrichissement des collections de 73 livres dont 17 dons et renouvellement d'une partie des ouvrages par un échange à la Médiathèque départementale du Loiret.

**Personne ne sait ce que sera 2021 mais nous avons prévu de célébrer, en septembre, les 25ans +1 de la bibliothèque avec le spectacle de Bénédicte Bianchin retenu en 2020.**

## INFORMATIONS

Le prêt d'ouvrages (5 livres et 3 revues pour un mois) est gratuit pour tous.

Si vous désirez l'achat d'un ouvrage, il suffit de le demander en mai et en septembre.

Les livres moins récents peuvent être empruntés à la Médiathèque départementale du Loiret (temps d'obtention 4 à 5 semaines).

La médiathèque départementale offre gratuitement les services de "La Loiretek" à tout adhérent d'une bibliothèque du Loiret. La Loiretek vise à satisfaire tous les curieux avec de la musique, des films, des livres et bandes dessinées, de la presse, des modules d'autoformation (codes de la route, langues étrangères, soutien scolaire, initiation informatique, etc.) et des jeux et activités pour les enfants grâce à un espace sécurisé qui leur est entièrement dédié.

Les bibliothécaires, Louïsette Bonneau, Sylvie Brousseau, Chantal Hersant, Nicole Lebeurre, Maryse Lemasson, Chantal Mercier, Chantal Pellé et Roselyne Vandriessche vous accueillent à la bibliothèque :

En période scolaire :

les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30

(actuellement de 15h45 à 17h45 pour cause de couvre-feu).

Pendant les vacances scolaires :

les mercredis de 16h30 à 18h30.

Fermeture annuelle

pendant les vacances de Noël

Tél : 02 38 91 36 88

Mail : bibliothequebou@orange.fr

# Agriculture

## L'AGRICULTURE DE DEMAIN DES AUJOURD'HUI

Depuis des siècles, l'agriculture façonne nos paysages, nos esprits et la représentation que nous avons de la nature. Sans oublier, bien sûr, qu'elle nous nourrit.

Ces dernières décennies, l'agriculture est devenue intensive, les rendements ont explosé et paradoxalement dans ce secteur les emplois ont quasiment disparu !!!

L'agriculture vivrière n'est plus la priorité depuis longtemps, l'économie a pris le pas sur nos besoins essentiels.

Si nous parlons de risque pour notre autonomie alimentaire cela fait sourire à l'heure actuelle, mais c'est une de nos fragilités face au dérèglement climatique. Ces 10 dernières années, les rendements agricoles en région centre ont stagné puis baissé durant les 4 dernières années. Le changement climatique commence son œuvre et les projections ne sont pas bonnes.

Les pratiques agricoles semblent devoir changer inéluctablement car la baisse inexorable mais pas encore irréversible de la biodiversité et de la fertilité de nos sols nous pousse pour le moment à accentuer encore cette course en avant de l'agriculture intensive ultra dépendante aux énergies fossiles.

Au début du 20ème siècle, le taux d'humus moyen sur terre, l'humus étant le résultat de la lente dégradation de la matière organique et ce qui entretient la fertilité du sol, était de 4%, maintenant nous sommes à 2%. Le miracle de cette vie végétale repose sur une fine pellicule que nous maltraitons et ce phénomène s'accélère avec les pratiques intensives.

L'agriculture intensive, c'est le lessivage des terres, le lessivage des nutriments dans notre alimentation, le lessivage de la faune, le lessivage des emplois dans ce secteur, la fragilisation de notre santé (pesticides et autres joyeux produits) et une bonne part des émissions de CO<sup>2</sup> (environ 30%) ainsi que beaucoup de perte de savoir-faire ancestraux.

Tout ce lessivage, rinçage, essorage à grand renfort d'énormes quantités d'eau bien sûr.

## ET BOU DANS TOUT ÇA

Vous allez nous dire mais que peuvent Bou et ses habitants dans ce grand cirque, cette grande machine à laver et bien nous pensons qu'il y a urgence à montrer l'exemple et à devenir une terre expérimentale à l'instar de beaucoup de petites communes qui se prennent en main.

La cohérence de notre projet pour la commune tient en partie grâce à ce que nous pourrions faire avancer sur le « champ agricole ». L'implantation d'une production maraichère en bio est dans nos intentions afin d'alimenter la cantine scolaire et de pouvoir proposer à la vente aux habitants des produits locaux et aussi montrer à nos enfants qu'une autre voie est possible.

Première chose que nous tenons à affirmer, c'est le caractère à dominante agricole de notre commune. Pour cela nous entamons une démarche de classement de toutes les terres agricoles en Zone Agricole Protégée (ZAP).

La ZAP est un moyen d'affirmer que les terres agricoles ne seront plus constructibles et ainsi d'éviter la spéculation immobilière et l'artificialisation des sols. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) avait déjà sorti du champ de la constructibilité la plupart des terres. Il reste sur Bou très peu de surface constructible (Voir le Plan Local d'Urbanisme (PLU) bientôt remplacé par le PLUM, M pour Métropolitain).

## NOS OBSERVATIONS DEPUIS LE DEBUT DU MANDAT

Notre première phase a déjà été de faire un recensement du foncier agricole (en missionnant la Safer) et son type d'exploitation sur notre commune pour connaître précisément :

- Les parcelles appartenant à la commune (peu de surface)

- Les parcelles privées (la grande majorité) et leurs propriétaires

- Les biens dits sans maîtres (foncier agricole à l'abandon depuis longtemps)

- La liste des exploitants (de la commune ou hors commune)

- Le type d'exploitation déclaré sur chaque parcelle

- Quel type d'exploitation peut être envisagé sur telle ou telle parcelle

La deuxième phase menée en parallèle a été de rencontrer les différents intervenants du domaine agricole, du village, mais également autour avec la rencontre d'institutions, d'associations ... Cette démarche est toujours en cours.

Toujours en parallèle, nous nous sommes informés sur le fonctionnement du bail rural et sur les obligations et rôles des propriétaires et des exploitants. (Voir ci-dessous un résumé).

Et aussi connaître le fonctionnement de la PAC, nous a semblé essentiel. (Voir résumé ci-dessous).



## L'HEURE DES CONSTATS

Quatre exploitants occupent la majeure partie des terres agricoles de la commune

Après tout ce travail, ce qui nous saute aux yeux, c'est de voir sur la carte le morcellement à l'extrême des terres agricoles, l'idée d'un remembrement nous a effleuré mais notre commune ne représente pas assez de surface pour engager une telle démarche. Pour rappel, un remembrement avait été réalisé dans les années 60. Toute fois, des aides financières de la DDT existent pour supporter les frais d'acte notarial et ainsi faciliter les échanges entre propriétaires terriens et peut être permettre de regrouper des parcelles.

Beaucoup de la surface agricole est en jachère et ces surfaces louées en majorité par des agriculteurs hors commune.

La partie exploitée en céréales principalement au nord de la commune, la partie en prairie au sud.

La production maraîchère est très faible, un seul petit exploitant mais tout de même en bio, sur 1 hectare seulement.

Le bail rural engage pour de nombreuses années l'exploitant comme le propriétaire

La PAC a une forte incidence sur le type d'agriculture mise en place.

## LA RESPONSABILITE EST PARTAGEE

Les responsabilités pour faire avancer le sujet agricole vers des pratiques durables et pour servir le local sont à tous les niveaux.

- L'Europe a un impact via la Politique Agricole Commune (PAC).

- Les Syndicats agricoles par les pratiques qu'ils encouragent.

- La Safer par le choix de gestion des terres.

- L'état par l'intermédiaire de la loi Egalim (à partir de 2022, minimum 20% de Bio dans la restauration collective) et par la loi de la transition écologique

- La Métropole par la mise en place de la charte agricole

- Le propriétaire pour ce qu'il peut exiger d'un exploitant surtout à l'ouverture d'un bail, ajout d'exigences environnementales par exemple.

- Les propriétaires avec des terres sans bail peuvent décider de remettre un exploitant bio sur leurs terres.

- L'exploitant a une bonne part des clés en main mais est tenu de rendre son exploitation viable économiquement, le choix de l'agriculture conventionnelle leur a été imposé depuis des décennies. Ils ont donc besoin d'être accompagnés s'ils décident de basculer vers le bio.

- La commune a en charge la création d'un écosystème propice à l'activité bio en aidant à l'ouverture de commerce alimentaire, en offrant un marché vers la cantine, en sensibilisant les consommateurs et en ouvrant le dialogue

- Les consommateurs en faisant le choix de la proximité pour l'alimentation.

## L'HEURE DE L'ACTION

Outre notre volonté politique affichée par la mise en place de la ZAP et la convention signée avec la Safer pour avoir une visibilité sur la vente des terres agricoles, nous souhaitons rentrer dans le concret.

En agissant pour maintenir et entretenir la biodiversité, nous avons à l'étude la réimplantation de haies le long des chemins communaux. Bien sûr, à construire en concertation avec les agriculteurs et en partenariat si possible avec l'école, les associations, les chasseurs, les randonneurs ... et en cohérence avec les objectifs des commissions culture et tourisme (en créant un parcours du patrimoine et de découverte de la faune et de la flore).

Nous soutenons le seul agriculteur en bio de la commune (Rémi Bonneau) en lui mettant à disposition une cave dans un bâtiment communal pour la production de champignons (un bail a été signé). Il souhaite aussi étendre sa surface cultivable, ce qui lui permettrait de faire plus de rotations de culture.



Nous œuvrons pour l'implantation d'autres exploitants en bio.

Nous organiserons dès que possible des conférences, pour nous aider à partager les points de vue et définir ensemble l'agriculture durable des 30 prochaines années. Notre certitude, c'est que les constats doivent être partagés, les solutions trouvées ensemble et la mise en action collective.

Les règles de fonctionnement actuelles du monde agricole ne facilitent pas la mise en place d'une agriculture durable à court ou moyen terme mais nous sommes convaincus que face aux enjeux les façons de faire vont évoluer rapidement. Nous pourrions faire le choix de municipaliser une partie de cette activité pour garantir à la collectivité une filière alimentaire locale, et c'est peut-être ce qui arrivera mais avant cela nous souhaitons inciter, accompagner les bonnes volontés directement impliquées.

**Si vous êtes propriétaire terrien, Venez nous rencontrer pour en discuter et cerner où se situe votre intérêt.**

**Si vous êtes exploitant, Sachez que nous sommes conscients que votre métier est essentiel.**

**Nous, habitants et donc consommateurs, avons la responsabilité de faire fonctionner les commerces locaux et de faire infléchir les tendances.**

*Soyons consommateurs !*

**La municipalité se doit d'être à l'écoute et constamment en veille car le domaine agricole est un des plus innovants.**

La commission agriculture

## LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SAFER, POURQUOI ?

(Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)

Cette convention gratuite permet à la commune d'avoir une vision en amont sur la vente de terres agricoles et de peut-être infléchir les pratiques.

Le but n'est pas pour la commune d'accaparer les terres, elle n'en a de toute manière pas les moyens, mais de faciliter l'implantation de projets en Bio.

## COMMENT FONCTIONNE UN BAIL AGRICOLE ?

Un bail rural est le contrat par lequel le propriétaire met à disposition d'un exploitant des terres en contrepartie d'un loyer. On parle alors de fermage pour nommer cette relation.

Un bail rural est d'une durée minimale de 9 ans renouvelable.

Si l'exploitant à la fin du bail souhaite continuer sur ces terres, alors il est prioritaire et le propriétaire ne peut rien dire.

Le prix du loyer est strictement encadré.

Il y a aussi un principe général d'incessibilité, c'est-à-dire qu'un exploitant ne peut pas transférer à un tiers tout ou partie de son droit personnel d'exploiter le fonds loué sauf s'il transmet ce droit à un conjoint ou à ses descendants.

Toutes ces mesures sont là pour protéger un modèle agricole familiale, maintenir un niveau constant de modernisation et amener une stabilité à l'exploitant.

En revanche, le propriétaire n'a pas facilement la main.

C'est le cadre général qui est décrit ici, bien sûr il existe des baux différents mais les grands principes restent.

## COMMENT FONCTIONNE LA PAC ? (Politique Agricole Commune décidée au niveau européen)

DANS LES GRANDES LIGNES, LA PAC 2015-2020 POUR L'AGRICULTEUR COMPREND TROIS TYPES D'AIDE OU INCITATION :

**Le paiement de Base** qui est versé en fonction des surfaces détenues par l'agriculteur.

(Valeur moyenne de cette aide en 2019, 108 euros/hectare).

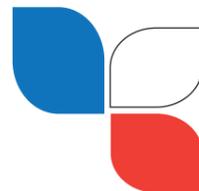
**Le paiement vert** est attribué à l'agriculteur lorsqu'il maintient un ratio suffisant de prairies ou pâturages permanents, lorsqu'il assure une diversification de culture et une protection des terres arables (valeur moyenne de cette aide en 2019, 80 euros/hectare).

**Le paiement redistributif** permet de valoriser les productions à forte valeur ajoutée ou génératrices d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne (typiquement l'élevage en général et en particulier l'élevage laitier, ou encore les fruits et légumes). C'est une aide qui reconnaît l'emploi de façon indirecte.

Bien sûr, il existe plein de clauses particulières à tout ce fonctionnement mais il est bon de se rendre compte que nos agriculteurs ne peuvent pas exister sans ces aides et donc nous pouvons en tirer la conclusion que notre alimentation est subventionnée.



# Cérémonies 2020



## Cérémonie du 14 juillet 2020

Cette cérémonie n'a pas pu se dérouler comme les années précédentes ; toutefois, nous avons maintenu un petit évènement dans la cour de la Mairie, l'Union musicale Mardié / Bou nous ayant régalés d'un petit concert.

*Un grand merci aux musiciens !*

EXTRAIT DE L'ALLOCUTION :

« Lorsque le 14 juillet revient et nous rassemble, n'occultons pas sa dimension historique, et l'immense portée que la loi du 6 juillet 1880 a voulu donner à cet évènement marquant de la révolution Française, en l'instituant jour de Fête Nationale de la République.

Presque un siècle s'est écoulé, entre la prise de la Bastille, et la décision de faire, de son anniversaire la journée de Fête Nationale.

Cela doit nous rappeler que les idées défendues par les philosophes des Lumières, qui militaient pour l'égalité de tous devant la loi et énonçaient un certain nombre de libertés fondamentales, ne se sont pas imposées aussi rapidement et naturellement que nos livres d'histoire pourraient le laisser penser.

Cela doit nous permettre aussi de mesurer la chance que nous avons eu de pouvoir compter, parmi nos compatriotes, des hommes et des femmes qui ont su, non seulement initier la Révolution française, la porter, mais aussi, et surtout, la finir.

Nous leur témoignons aujourd'hui toute notre reconnaissance, notamment celle d'avoir choisi, parmi tous les épisodes de la Révolution, la prise de la Bastille, symbole de tous les arbitrages, de toutes les oppressions et de toutes les injustices.

Rendons leur hommage en considérant que le travail n'est pas terminé, qu'il reste mille bastilles à prendre.

Le 14 juillet est là pour ça.

Le 14 juillet nous tend les bras, prêt à réunir la Nation, dans sa diversité.

C'est maintenant, c'est le moment. Pour que le monde d'après ne ressemble pas à celui d'avant, en pire. »



## Intervention 11 novembre 2020

Limitée très strictement dans le cadre des protocoles sanitaires, sans musique, sans défilé et sans anciens combattants, la cérémonie du 11 novembre eut toutefois lieu, en comité très restreint.

EXTRAIT DE L'ALLOCUTION :

« C'était il y a un siècle. Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la Citadelle de Verdun, Augustin THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

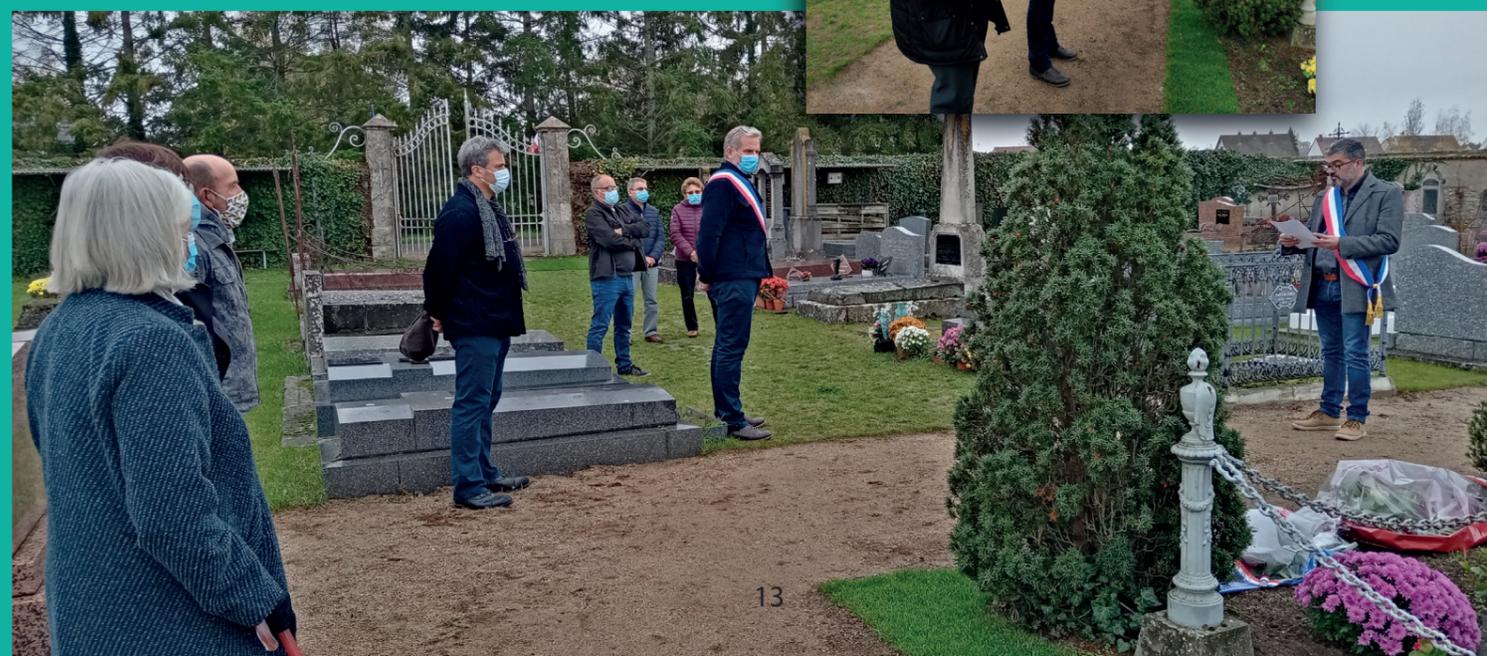
Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Cette mémoire vit dans l'œuvre de Maurice Genevoix qui entre aujourd'hui au Panthéon.

Maurice Genevoix n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une formidable endurance.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. »





## Urbanisme et Grands projets

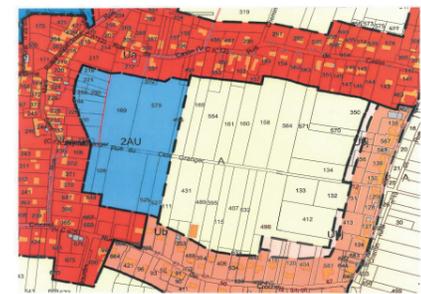
### ACTIONS MENÉES EN 2020 :

#### . PLUM (passage d'un Plan Local d'Urbanisme communal au PLU Métropolitain) :

Les 22 communes de la Métropole ont fait le choix de la mise en place d'un PLUM commun, harmonisé et cohérent. Il est en phase de finalisation, et sera applicable début 2022.

Les prescriptions de notre PLU communal ont été conservées.

Toutefois, dans le cadre de la non artificialisation des sols et de la limitation des constructions au niveau communal, nous avons supprimé une zone à urbaniser de 4



hectares au Clos Granger (zone 2AU dans extrait zonage joint). Cette surface revient donc à son statut initial de zone agricole.

Des réunions publiques virtuelles se déroulent fin mars.

#### . Cœur de village :

Les groupes de travail citoyens n'ont malheureusement pas pu se dérouler pour raisons sanitaires. Nous profitons de ce temps mort pour réfléchir à l'extension du projet cœur de village. Nous reviendrons vers vous dès que possible à ce sujet.

L'incendie des locaux abritant l'association des Mécanos de la Générale a également retardé la démolition des hangars.

Pour les hangars sud (non impactés par l'incendie), voici le planning à ce jour :

- Désamiantage : courant mars 2021
- Mesure de la pollution : avant l'été
- Démontage hangars : entre août et octobre 2021



### ACTIONS 2021 :

#### . Rénovation thermique des bâtiments communaux :

Ce sujet directement impactant dans le cadre de la transition énergétique est initié : la rénovation thermique du bâtiment 4 rue du bourg (au-dessus de la bibliothèque) sera effectuée en 2021.

#### . Déploiement de circulations douces :

Venelle des écoliers : cette venelle permettra aux écoliers d'aller à la cantine de façon plus sécurisée qu'aujourd'hui. Un bornage par un géomètre est effectué, une concertation du voisinage est prévue pour mener à bien ce projet.

Venelle entre lotissement rue du Clouzeau et rue du Puits de l'Orme : elle permettra une jonction piétonne facilitant les déplacements doux en cœur de village.



#### . Création d'un atelier local :

Cet atelier verra le jour dans la grange derrière la salle des fêtes ; le projet de cet espace, participatif et collaboratif, est toujours d'actualité, malgré la situation sanitaire qui nous pénalise. L'identité de ce lieu sera construite autour du partage des savoirs.

Le seul mot d'ordre sera la créativité, nous espérons de nombreux porteurs de projet.



## La place du bourg au XX<sup>e</sup> siècle

Comme dans la plupart des villages, les morts furent d'abord ensevelis, à Bou, au plus proche de l'église. Au Moyen âge un cimetière se trouvait face au porche, au dos de l'actuelle boulangerie et de la salle d'animation culturelle.

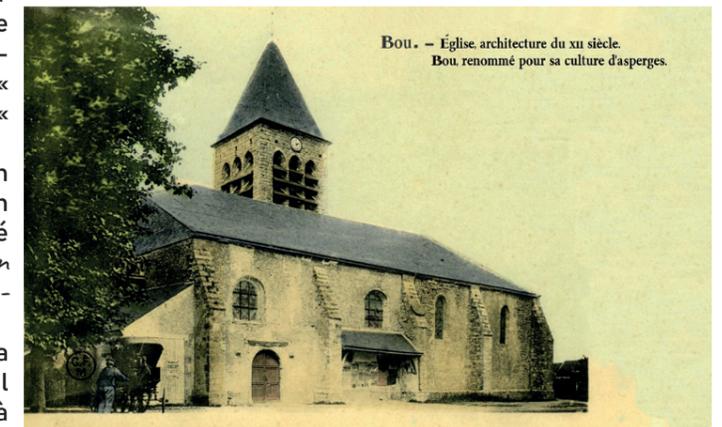
On n'ignore pas quand un nouveau cimetière fut créé à l'est de l'église, bien avant le XIX<sup>ème</sup> siècle.

A l'emplacement des premières sépultures, des platanes furent plantés. Ces arbres sont visibles sur les cartes postales anciennes du tout début XX<sup>e</sup> siècle (ci-dessous).

Ceux-ci furent coupés puis arrachés vers 1909 par le père « Oigne » (Auguste Moizard) et son gendre René Chenault dit « Le Boer ». Marius Prudhomme, rencontré en 1984, se souvenait que le « père Oigne » se vantait qu'ils avaient trouvé des « crânes de chrétiens ».

Marceline Vanneau nous disait, quant à elle, en cette même année, que sa sœur Laure née en 1902 se rappelait quand ces platanes avaient été coupés sur la place du bourg : « Ah, y'on a joué, en allant à l'école, y'avait encore les troncs, on s'amusaient à monter dessus et on s'foutait par terre ».

On sait par ailleurs que treize ormes ornèrent la place du bourg jusqu'en 1867. Le procès-verbal d'adjudication du 24 mars de cette année-là précisait : « Les ormes sont vendus sur pied, les dégradations auxquelles l'abattage pourra donner lieu, soit aux bâtiments de l'église, soit aux murs du cimetière, demeureront à la charge de l'acquéreur ».



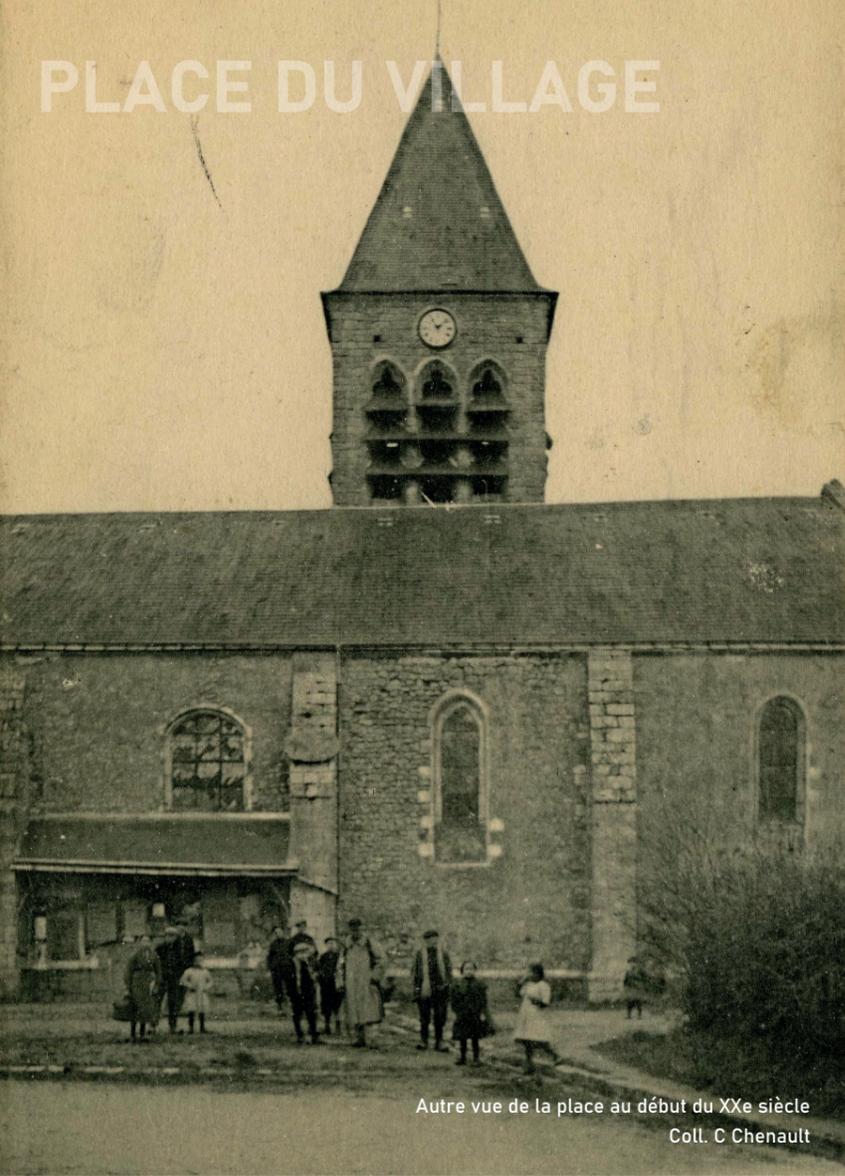
Bou. - Église, architecture du XII<sup>e</sup> siècle.  
Bou, renommé pour sa culture d'asperges.



BOU (Loiret) - L'Église

J. Lomax, édité. Orléans

# PLACE DU VILLAGE



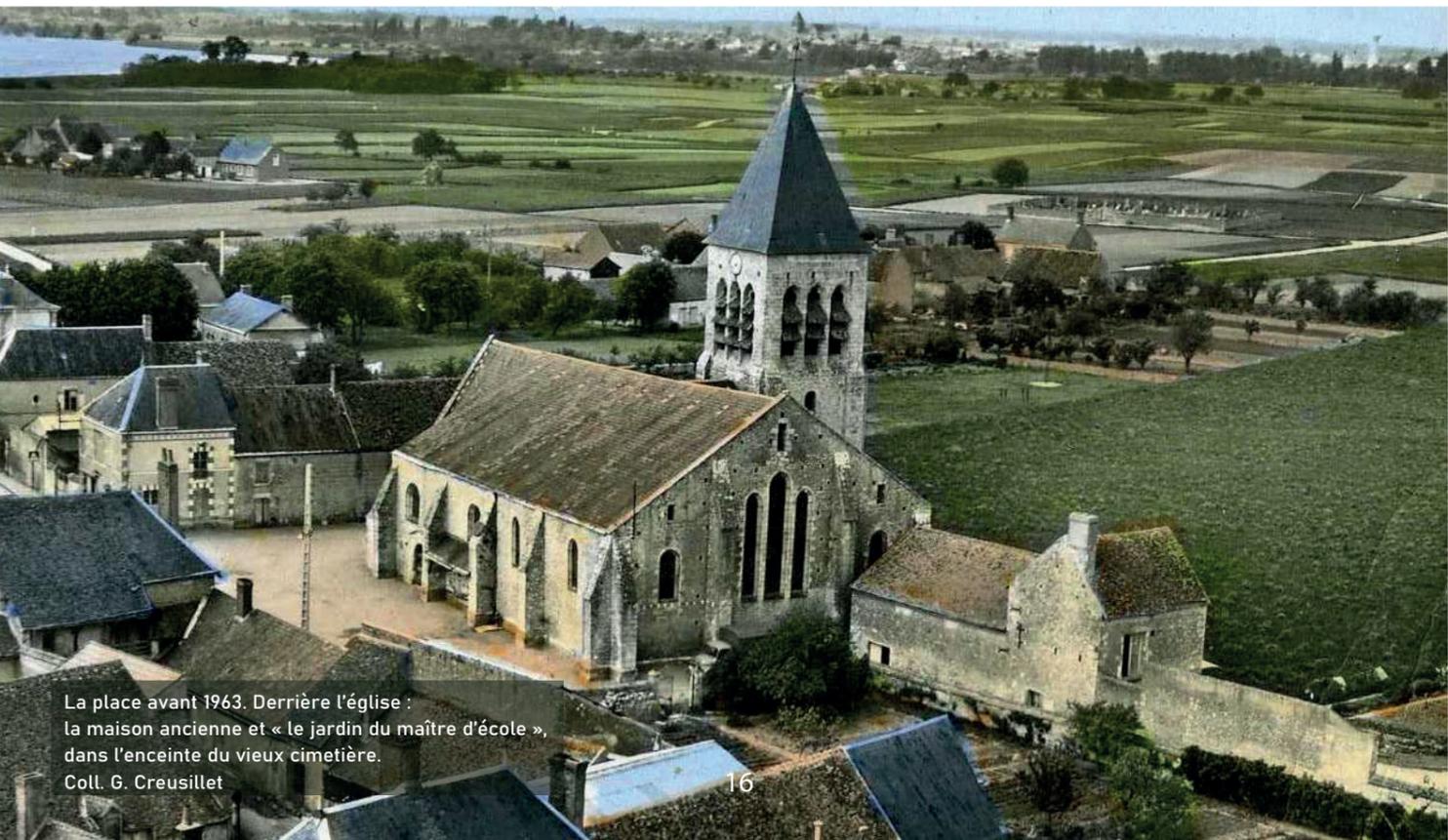
Autre vue de la place au début du XXe siècle  
Coll. C Chenault

Le petit cimetière situé à l'est de l'église, fut officiellement désaffecté en août 1913, un grand cimetière ayant été établi à l'entrée du chemin d'Albœuf, au lieu-dit « La Coudre », en 1900. Une fois que toutes les sépultures furent relevées et transférées dans le nouveau cimetière, cet emplacement devint « le jardin du maître d'école » et le resta jusqu'aux années 60. Bien des Boumiers âgés actuellement de 70 ans et plus, ont jardiné pour les directeurs successifs de l'école, Charles Galliot et Edgar Ticot, jusqu'en 1963. Les plus jeunes se rappellent y avoir encore été arracher les « mauvaises herbes » en 1962 et au premier trimestre 1963.

En 1967 la commune échangea ce terrain (960 m<sup>2</sup>) avec les établissements Picault-Perillard contre un terrain plus grand (2880 m<sup>2</sup>) où fut installée l'école maternelle, à l'emplacement de l'école actuelle. Pierre Picault construisit alors, à cet endroit, 3 hangars de stockage. Laure Marché-Dreux qui s'occupait de la paroisse, s'en désola dans un de ces poèmes :

*« On a désaffecté ce vieux cimetière pour y construire des magasins »*

*Je n'irai plus prier dans l'enceinte funéraire.  
Sur la tombe a passé le rouleau niveleur.  
Le négoce y construit son temple, et ma douleur.  
Pauvres morts ! de l'oubli ne pourra vous soustraire.<sup>(1)</sup>*



La place avant 1963. Derrière l'église : la maison ancienne et « le jardin du maître d'école », dans l'enceinte du vieux cimetière.  
Coll. G. Creusillet

# PLACE DU VILLAGE



Le mur du vieux cimetière est toujours visible à la base du bâtiment.  
Cl. C. Chenault

L'environnement de l'église changea encore en 1972. En effet, à l'est de l'église se trouvait également une maison datant du XIV<sup>ème</sup> siècle, qui fit office de mairie jusqu'en 1848. Les Benardeau furent propriétaires de cette maison jusqu'en 1895, Pierre-Claude Benardeau, ayant été maire de Bou de 1828 à 1843. (2) Elle appartient ensuite à Pierre Orillard-Dreux et resta propriété de la famille Picault-Persillard qui y logea un couple de vignerons : Gaston et Camille Houry. Cette maison fut abattue en 1972, pour également faire place à des magasins.

Christian CHENAULT



Légende : Le Clos Saint-Georges en 1945.  
Eau forte de Jeanne Champillou



1 - *Musiques* 69, Bulletin de la Société littéraire et artistique de l'Orléanais, n°9, 1968-1969, p.25.  
2 - Bulletin municipal de Bou, 2016, pp.27-30.



L'ancienne mairie telle qu'elle était en 1944  
La grange subsiste toujours, mais pour peu de temps.  
Cl. MNATP

# Travaux et Sécurité

**C**onscients de l'état de la voirie de notre commune, nous nous efforçons, avec nos moyens disponibles, de faire au mieux en matière d'infrastructures et bien sûr de sécurité auprès des référents métropolitains qui restent les décideurs. Nous serons vigilants et veillerons à ce que notre commune ne soit pas « oubliée », malgré les coupes budgétaires occasionnées par la crise sanitaire. Merci pour votre confiance.

## Travaux réalisés depuis le début du mandat, en juin 2020 :

### GRUPE SCOLAIRE :

- Installation de la fibre optique.
- Pose de stores extérieurs (classe donnant sur le City Parc).
- Remplacement des jeux dans la cour de l'école.
- Elagage des arbres.
- Rampe d'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) classe de Meulin.



### MAIRIE :

- Installation fibre optique.
- Rampe accès PMR (arrière Mairie).
- Elagage des arbres.



### BINETTE :

- Pose d'éclairage accès site dans l'allée centrale.
- Remise en état arrosage stade.
- Pose abris bancs de touche terrain de football.
- Bancs de touche.
- Fin de la réfection des toilettes (intérieur et extérieur) et mise aux normes.



# Travaux et Sécurité

### CIMETIÈRE :

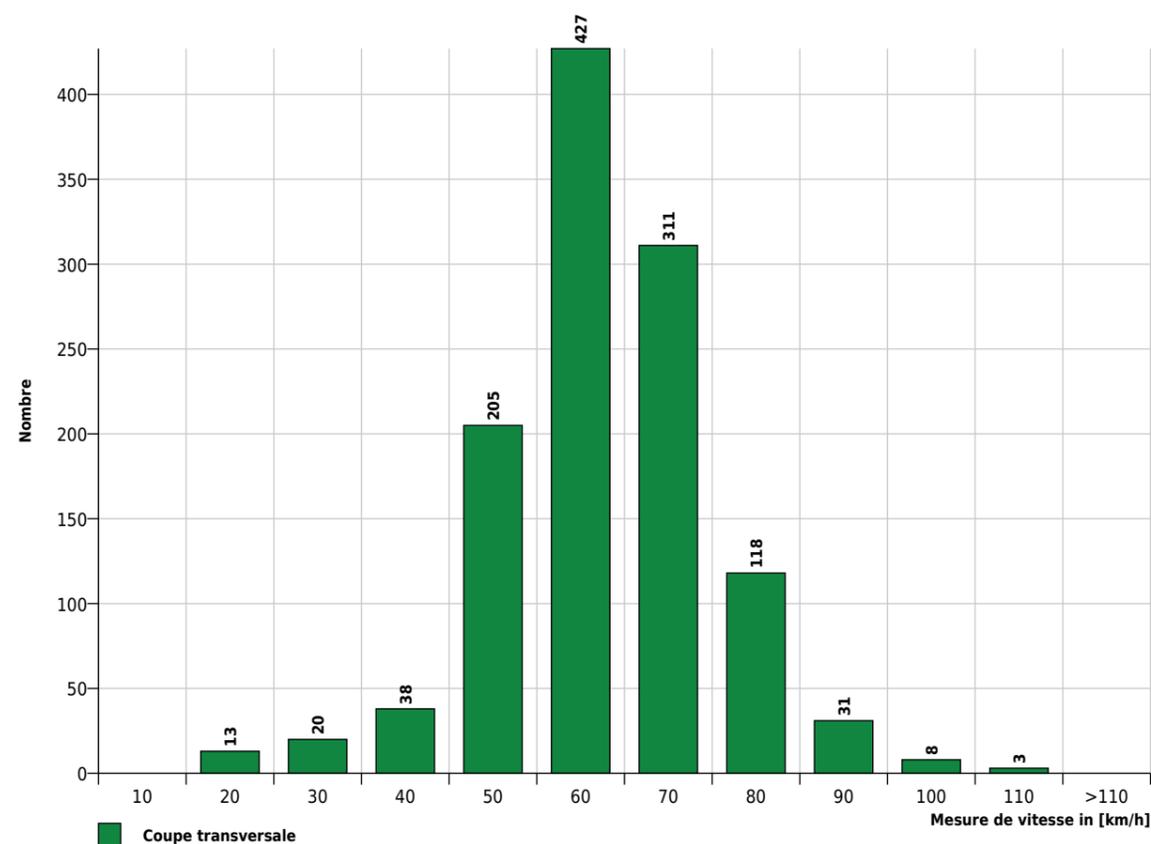
Entretien du lierre sur les murs  
Deuxième phase d'engazonnement terminée.



### VOIRIES :

Déplacement des panneaux d'entrée et de sortie de village (rue de Mardié et rue de Meulin)  
Reprise du marquage au sol sur la commune  
Pose de chicanes et réfection des quilles, rue de Mardié, suite résultats radars pédagogiques de l'été. Pour exemple, graphique ci-dessous sur les vitesses rue de Mardié. Rappel sur les limitations de vitesse dans la commune à 50 km/h, avec zones 30 km/h signalées par panneaux.

Histogramme de vitesse de Mardié



# Travaux et Sécurité



## TRAVAUX EN COURS OU À VENIR :

- Réhabilitation bâtiment 4 rue du bourg
- Réhabilitation hangar derrière salle des fêtes
- Déploiement venelles
- Réhabilitation rue du Bourg (reprise des travaux début avril 2021 - action Métropole)
- Cœur de Village (attente démolition hangars - action EPFLI)
- Mise aux normes conduit de cheminée boulangerie
- Enduit façade en mitoyenneté mairie / 10 rue du bourg (vacances de Pâques)
- Remplacement conduite d'eau rue de la petite levée à partir de mi-février (action Veolia)

## RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE :

- La liste des volontaires réservistes a été actualisée, en tenant compte des souhaits de départs et des nouvelles arrivées. Elle est composée aujourd'hui de 28 membres.
- Dès la réception de tous les contrats d'engagement, nous réactiverons la Réserve Communale.
- La première action sera d'inciter l'ensemble de la population à s'inscrire au système métropolitain d'alerte aux risques ; des exercices de simulation suivront, dès que les restrictions sanitaires le permettront.
- Il est toujours possible de s'inscrire au sein de la Réserve, n'hésitez pas !

# Evènements 2020

## Au Bou de la danse » 2020

Dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur, les 10<sup>èmes</sup> rencontres « Au Bou de la danse », programmées par La Fraternelle de Bou les 29 et 30 août 2020, ont finalement pu avoir lieu.



Compte tenu des prévisions météorologique peu favorables et de l'obligation d'organiser ces rencontres en extérieur, elles se sont déroulées sous la grande tente communale, installée sur le site de la Binette. Grâce à cette structure le week-end, comprenant ateliers et soirée concert, s'est déroulé dans de bonnes conditions malgré la pluie. Une quinzaine de personnes ont participé à ces rencontres, venant aussi bien de la région parisienne, de la Touraine, du Centre de la France (Allier, Cher) que de l'Orléanais.

Comme à l'accoutumée, ces deux journées animées par Marceau Chenault et Boris Trouplin comprenaient des ateliers de Tchi-Danse, mêlant danse contemporaine, danse traditionnelle et Tchi-Gong. Cinq personnes sont venues le dimanche matin rejoindre le groupe pour la séance de Tchi-Gong en bord de Loire.

Toutes les personnes présentes du samedi matin au dimanche fin d'après-midi ont grandement apprécié bien sûr le contenu du stage mais également le site, le plein air, la Loire, le fait de profiter de l'extérieur tout en étant abrité, même si la situation réclamait d'être vigilants, éloignés les uns des autres.

L'ambiance était au calme et à goûter l'instant présent, à retrouver des liens sociaux, amicaux et de bienveillance ! Ces 10<sup>èmes</sup> rencontres furent donc une réussite.

*Un grand merci aux employés communaux, aux élus et aux bénévoles de la Fraternelle et de l'UBOF qui ont aidé à leur réalisation.*

Chantal Chenault animatrice Tai-Chi, Fraternelle de Bou

## Maison de la Distillation

Bien que le nombre de bénévoles chargés de l'animation de la Maison de la Distillation, gérée par la Fraternelle de Bou, continue de diminuer, ceux-ci sont encore parvenus, en 2020, à assurer une visite de groupe ainsi que les quatre dimanches d'ouverture programmés de juin à septembre, le dernier correspondant aux Journées du Patrimoine.



Dans un contexte sanitaire peu favorable, ils ont tenu à maintenir cette saison 2020 de façon à atteindre les 100 ans de la distillerie coopérative, créée en mai 1920. Le total de visiteurs reçus durant cette année a été de 150.

Les vendanges, en raison de la maturité précoce du raisin, ont dû être faites dès le 26 août. (Cliché ci-dessus). Le comité de pilotage de la Maison de la Distillation accueille avec plaisir, toute personne intéressée par la préservation du Patrimoine et par les traditions vigneronnes.

Le responsable Christian Chenault



## P OULAILLER COMMUNAL

### VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES

Notre poulailler communal est construit. Il attend ses quatre premières locataires courant mars.

La commune a à cœur de montrer l'exemple dans la gestion des déchets et notamment ceux de la cantine :

- Par l'éducation des enfants au gaspillage.

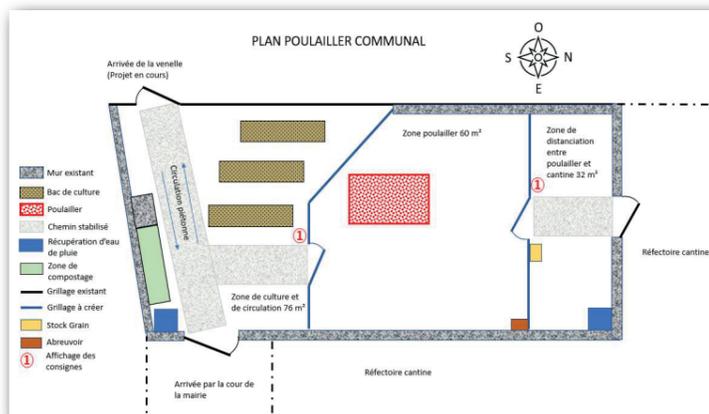
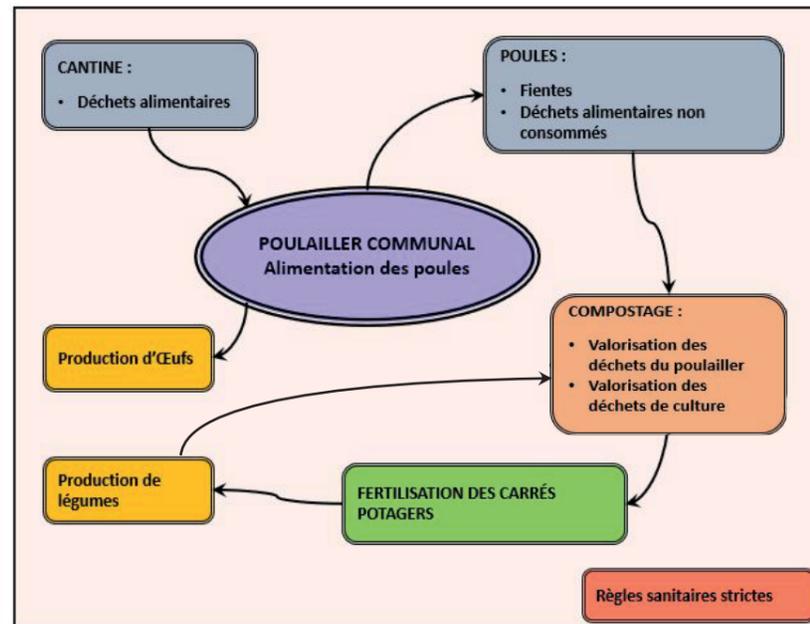
- Par la gestion et la diminution des déchets non alimentaires. (Plastiques ...)

- Par la gestion et le recyclage des déchets alimentaires

**Le poulailler comme un écosystème vertueux.**

Le poulailler se situe dans la petite cour derrière la cantine

### ECOSYSTÈME VERTUEUX



### POUR LE FONCTIONNEMENT :

Un comité de pilotage constitué de bénévoles et d'élus a défini précisément un fonctionnement pérenne pour ce poulailler.



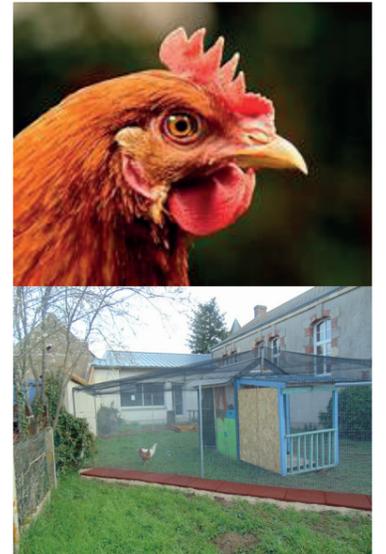
### SECURITE ET HYGIENE DU POULAILLER

L'accès du poulailler est strictement encadré. Il est seulement accessible à des personnes formées.

Les règles sanitaires seront affichées sur la clôture du poulailler pour garantir les conditions d'hygiène, La consommation des œufs sera autorisée en veillant à la traçabilité, date de ponte.

Les poules viennent d'un élevage répondant à toutes les normes sanitaires. Un vétérinaire de Chécy viendra vérifier régulièrement l'état sanitaire des locataires.

La DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) a validé le projet.



## « J'ADOpte UN COMPOSTEUR »

La Métropole relance le dispositif « J'adopte un composteur » destinée à ceux qui ont un jardin individuel et qui peuvent contribuer au recyclage des déchets organiques. Les inscriptions se font à partir de mars via la page internet :

<https://teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr/gestion-des-dechets/j-adopte-un-composteur/>

Chaque personne inscrite suivra un module de formation video avant de recevoir son composteur.

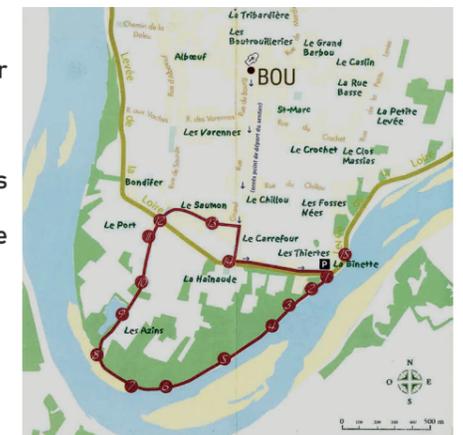
L'effort de tous est requis pour : Réduire les déchets à la source, c'est l'enjeu de la lutte anti-gaspillage alimentaire Inciter les habitants qui ont un jardin à garder ces ressources vertes pour améliorer la santé, la biodiversité et la productivité des jardins. Le compostage et le paillage sont des techniques très efficaces

*Alors, qui adopte un composteur ?*

## LE SENTIER DES AZINS

La commune a prévu de participer aux « 24H de la Biodiversité » organisé par la Métropole. Cet événement aura lieu en octobre 2021.

Le projet choisi pour Bou sera la remise en état du parcours du Sentier des Azins. Ce parcours de découverte mettra davantage en lumière la faune et la flore dans le méandre encore sauvage de Bou.



# Histoire locale, LA PÊCHE

## A BOU, un pays où l'on pêche...

Les bords de Loire à Bou sont bien connus des pêcheurs et depuis de longue date.

Dès les années 30 nous trouvons mention d'un concours de pêche organisé par l'association post-scolaire La Fraternelle, fin août, lequel est suivi d'une matinée récréative, d'un concert de la société musicale de Mardié, d'un vin d'honneur et d'un bal « de jour et de nuit ». Après la seconde guerre mondiale, outre les premières éditions de la Fête à la Binette qui eurent alors lieu en juillet 1946, 1947 et 1949, La Fraternelle continua d'organiser chaque année, le dimanche suivant le 15 août, une grande fête annuelle durant laquelle se déroulait un concours de pêche (réservé aux sociétaires) ainsi que la finale d'un concours de tir, un lâcher de ballon, tout cela, accompagné d'une fête foraine, suivi d'une retraite aux flambeaux et d'un bal.



1948, « La Grappe » emmène les pêcheurs vers la Loire  
Aux tambours : Camille Ducloux et Gabriel Lefèvre, à la grosse caisse :  
Marius Prudhomme.  
Le clairon à gauche : Julien Duneau  
Coll. G Creusillet

Cette tradition fut particulièrement vivante durant les années 50 et 60.

En 1962 on ne compte pas moins de 95 participants au concours de pêche et 118 à celui de 1965.

Après une inscription qui se faisait devant la mairie dès 7h30, les pêcheurs étaient conduits, à 8h45, musique en tête, vers le lieu du concours, soit à la Binette, soit au Gers.

Le cortège était alors emmené par « La Grappe », clique de tambours et de clairons née en 1921 au sein de la Fraternelle et ayant pris ce nom en 1948.



La pesée du poisson, à Bou.

A Bou, le concours annuel organisé par la société post-scolaire La Fraternelle à l'intention de ses membres rassemble 80 pêcheurs sur les rives de la Loire.

La clique de la société conduisit le défilé des concurrents qui s'affrontèrent durant une heure et demie en présence de MM. René Marois, maire de la commune, et Tiercelin, maire de Semoy, et des dirigeants de La Fraternelle : MM. Pierre Prudhomme, président ; Serge Duneau, vice-président ; Michel Vanneau, secrétaire ; Jean Prudhomme, trésorier ; Ticoit, directeur.

Les tireurs disputèrent également la finale du concours organisé par la société et, l'après-midi, le maire présida la distribution des récompenses.

Un bal, animé par l'orchestre Manuel Valdy, clôtura ces réjouissances au cours desquelles un vin d'honneur fut offert par La Fraternelle à ses membres honoraires.

Classement du concours de pêche :

1. Gérard Benet, 200 points ; 2. Gilbert Ducloux, 161 ; 3. Claude Lefèvre, 154 ; 4. Xavier Chambolle, 150 ; 5. André Durand, 145 ; 6. Gérard Bonneau, 108 ; 7. Maurice Grelet, 99 ; 8. Jean-Marie Lepître, 93 ; 9. Régis Duneau, 79 ; 10. Maurice Villedané, 74.

Palmarès du concours de tir :

1. Marcel Barberon, 79 points ; 2. Lucien Morissel ; 3. Serge Poitou, 75 ; 4. Claude Lefèvre, 74 ; 5. Serge Bertrand, 74 ; 6. Henri Bérault, 74 ; 7. Serge Duneau, 74 ; 8. Conston, 73 ; 9. Christian Gilles, 73 ; 10. André Labru, 72.



Le défilé de « La Fraternelle ».

# LA PÊCHE

La distribution des prix du concours de pêche avait lieu à 15h30. Un vin d'honneur était alors offert aux membres honoraires suivi d'un lâcher de ballon.

La remise des lots de la finale du concours de tir, dont les premières manches avaient eu lieu au 11 novembre, à la Saint Georges et au 14 juillet clôturait cet après-midi.

Enfin à 21h après une retraite aux flambeaux, où l'on faisait le traditionnel « tour du Clousiau », le bal reprenait à la salle des fêtes.



Le concours du lâcher de ballons à Bou.

En 1982, la Fraternelle ayant décidé de relancer La Fête à la Binette, le concours de pêche fut transféré à la date de cette manifestation, début septembre.

Cette année-là, 41 pêcheurs et pêcheuses participèrent au concours et totalisèrent 2124 g de poisson, le vainqueur étant Raoul François avec 456 g.

C'est la société musicale de Mardié-Bou, créée en 1976, qui conduisait alors les « Chevaliers (es) de la gaule » vers la Loire.

Le concours de pêche fut maintenu, à chaque Fête à la Binette jusqu'en 2007. Le concours de tir cessa, quant à lui, en 1989.

Christian CHENAULT

La République du Centre, 19 août 1957  
Le concours de lâcher de ballon



19 septembre 1982, pesée du poisson à la Binette.  
Philippe Molveau, Bernard Picault, Serge Poitou, Jean Marois  
Cl. C. Chenault

# Fête à la Binette



**M**algré la crise sanitaire apparue en début d'année 2020, l'UBOF (Union Boumienne pour l'Organisation de Fêtes) continuait d'y croire et les réunions d'organisation étaient maintenues.

Il apparaissait clairement que le risque sanitaire pouvait impacter la tenue de cette fête biannuelle ce qui exigeait des mesures précises à prendre en coordination avec la mairie.

L'annulation de la fête au village en avril 2020 est un coup dur pour l'UBOF qui devra se passer des recettes dévolues habituellement à la fête à la Binette.

Qu'à cela ne tienne ! Les bénévoles restent motivés et l'organisation se dessine clairement : effectifs augmentés, animations commandées, restauration réservée, emplacements définis, parkings, sécurité assurée, etc...

Début juin, la décision est prise de maintenir la fête, la préfecture ayant approuvé le plan sécurité strict élaboré par la mairie.

Les commissions déléguées à l'organisation générale de l'événement (spectacles, sécurité, communication, matériel, restauration, marinières) se réunissent régulièrement, la commission culture & vie associative de la mairie est également présente en soutien. Le programme est imprimé mais il faut se passer des recettes financières des sponsors déjà fortement impactés par la baisse de leurs activités.

Rechercher de nouveaux bénévoles - 70 les années précédentes, le double nécessaire cette année - n'est pas aisé mais la motivation dans le village est à la hauteur de l'attente des organisateurs.



Un programme d'animation de qualité, très dense, élaboré par La Fraternelle de Bou, devrait attirer un grand nombre de visiteurs sur les deux jours :

**La Bête Beurk** ouvrira la fête, le samedi à 16 heures - un spectacle d'histoires pour enfants à oreilles et frimousses....

**Raoul de père en fils** aura déjà commencé son spectacle où tout le monde peut venir faire le beau devant ses copains ou sa famille avec mailloches, équilibre sur caisses, sarbacane et autres surprises...

**Rejoindre le papillon** suivra à 17 h 30 - une fable dansée tout public à partir de 10 ans, magnifique spectacle sur le handicap.

**Ça nous remmènera pas Dalida** prendra la suite à 18 h 30 - compositions originales et populaires de jazz manouche.

Le temps de mettre la pression à la buvette-restauration pour assister à

**La peur au ventre** à partir de 20 h 30 - ce cascadeur déjanté. Une heure de cascades à moto en tous genres. Le chemin de ce spectacle passe de nouveau par la buvette pour

**La parade nocturne des marinières Bou et villages voisins** - dès 22 h, défilé de bateaux de Loire illuminés par leurs feux de bengale et autres fumigènes.

Le dimanche commencera par **Les Brèves de Comptoir** à 11 h 45 près de la buvette naturellement, spectacle hautement philosophique qui dure une heure.

**La Compagnie Fabrika Pulsion** nous offrira une deuxième performance de leur spectacle **Raoul de père en fils** à 12 h 45 juste avant les séances de rattrapage de **Ça nous remmènera pas Dalida** à 14 heures et de **Rejoindre le papillon** à 15 h 30, spectacles suivis par autant de spectateurs enthousiastes que la veille.

Pendant ces deux jours, les bénévoles bien organisés s'activent, les cuisiniers pour faire cuire les frites, les saucisses, les merguez, etc... les barwomen et barmen pour faire déguster la bière locale du Vauret (Mardié), le « personnel de salle » pour nettoyer les tables après chaque passage de clients.

Nouveautés pour Binette 2020 :

- Un producteur local, « autour du bocal », nous propose des plats à emporter dans des petits bocaux - légumes d'été et fruits ou entremet. l'innovation dépassera les rêves les plus fous tant la qualité assure de succès de cette initiative. les bocaux pleins sont consignés à un euro remboursable au retour des bocaux vides.

- Dans un souci d'efficacité allié à celui de la sécurité sanitaire, il a été décidé de mettre en place le paiement par carte bancaire à la buvette aussi bien pour les boissons que pour les plateaux repas. le paiement sans contact a eu un remarquable succès avec 80 % des règlements. un grand merci aux nombreuses caissières.

**Le résultat est satisfaisant et encourageant.** Compte tenu des difficultés rencontrées dues à la crise sanitaire, il est estimé que l'affluence sur les deux jours, bien que plus faible que les années précédentes, s'établit à 1.500 personnes toutes ravies de pouvoir prendre un peu du plaisir que les circonstances leur restreignaient depuis six mois dans une atmosphère conviviale par un très beau temps. Les artistes peuvent être remerciés pour la qualité de leurs prestations, surtout que certains n'ont pas eu d'autres occasions de se produire en 2020. Ils en ont d'ailleurs chaudement remercié les organisateurs de ces spectacles.

L'UBOF est contente d'avoir pu offrir ce moment de chaude convivialité à autant de personnes et remercie en premier lieu tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cette manifestation et qui donnent rendez-vous en 2022.

L'UBOF remercie de nouveau la commune de Bou pour la prise en compte du protocole sanitaire très bien respecté par les bénévoles, les artistes et les visiteurs, et pour le prêt du matériel, barnums, tables, chaises, bancs, publicité, sono, etc... mais aussi la commune de Chécly pour son soutien et prêt de matériel.

Le Bureau de l'UBOF



# Tourisme, Culture et Vie Associative

## Commission Tourisme, Culture et vie associative

Projet « La Guinguette à la Binette »

Afin de permettre aux habitants de Bou, et au-delà par rayonnement, aux habitants de la Métropole orléanaise et des villes environnantes et permettre le développement de l'attrait touristique de notre commune dans un cadre convivial aux beaux jours, le Conseil Municipal a validé lors de la séance du 18 février 2021 le cahier des charges rédigé par la commission Culture, Tourisme et vie Associative détaillant les articulations du projet visant à créer une activité de type Guinguette sur le site de La Binette au bord de Loire.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de développer l'offre touristique et culturelle sur la commune. Il sera accompagné d'une communication identifiable par les utilisateurs de l'itinéraire Loire à Vélo.

La guinguette offrira des animations de qualité, variées et éclectiques de type programmation musicale, arts de rues, etc. Les spectacles et animations s'adresseront à tous les publics ainsi que des spectacles identifiés « jeune public ». Un débit de boissons et une restauration viendront compléter l'offre.

La municipalité a présenté le projet aux associations boumiennes et s'engage à leur offrir une possibilité d'implication en étudiant toute proposition de participation. Une visite sur site avec les riverains est envisagée.

La municipalité portera une attention particulière aux projets qui proposeront une exploitation tenant compte du cadre environnemental particulier du site, des activités et acteurs déjà présents sur le territoire de la commune, qu'ils soient touristiques (ex : Loire à vélo), sportifs (ex : terrain de foot jouxtant le site de la Binette), culturels (ex : implications d'associations et d'artistes locaux) ou commerciaux (ex : producteurs de denrées alimentaires locaux) et sera sensible aux projets favorisant la vente de produits bio et naturels.

Il est établi que les manifestations récurrentes sur le site de la Binette seront maintenues pendant la période d'exploitation et que le site restera librement accessible au public.

Des aménagements du site sont prévus en cours de mandat afin d'améliorer l'accueil des cyclotouristes et privilégier ainsi un déplacement décarboné jusqu'au site. Compte tenu de la période particulière que nous traversons, sans aucune lecture claire de l'évolution de la pandémie de la covid 19 et des protocoles sanitaires, la mise en œuvre du projet ne peut être envisagée avec certitude, nous en sommes conscients.

*Cela n'empêche aucunement de s'investir dans sa construction avec l'investissement maximal de tous les protagonistes, de leur capacité d'adaptation et de création, le tout porté par une envie et une volonté sans faille d'aller au bout de nos possibles.*



# Tourisme, Culture et Vie Associative

## Une résidence d'écrivain à Bou Les Mécanos de la Générale

Au printemps 2020, les habitantes et habitants de Bou ont élu une liste citoyenne à la tête de la commune. Cette dynamique, tournée vers l'écologie et l'équité, cherche à penser l'avenir de la vie dans notre village de 1 000 habitants, intégré à une métropole qui en compte 300 000. La géographie particulière du village, coincé dans une boucle de Loire inondable, ne permet pas d'y envisager de réel développement urbain. Et il s'agit donc pour l'ensemble des citoyens d'y inventer la ruralité d'aujourd'hui et de demain.

Face à ce besoin d'imaginer le futur de la commune, notre rencontre avec Marin Schaffner l'été dernier a montré plein de résonances avec notre projet collectif et citoyen. Son travail sur les bassins-versants, comme ses expériences d'animation d'ateliers d'écriture nous ont semblé très inspirantes pour mettre en récit des futurs désirables, avec tous les Boumiens et les Boumiennes.

Accueillir un créateur dans notre village, qui viendrait stimuler l'imaginaire collectif en ouvrant des portes inattendues, pourrait être une façon de mieux définir notre projet. Cela serait aussi un plaisir que de recevoir un jeune auteur engagé dans notre communauté de résidents, sensible à l'accueil de nouveaux visages et de nouvelles énergies.

De ce point de vue, la forme de la résidence d'auteur proposée par Ciclic nous semble être un outil idéal pour créer de la cohésion et faire collaborer une population et un auteur.

Ciclic est une institution dépendant de la Région Centre Val de Loire qui, avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), propose des financements qui permettent de couvrir pour une grande partie les dépenses liées à ce projet. Notre dossier, en cours d'examen, devrait être validé dans les semaines qui viennent. Nous ne manquerons pas, lors d'un prochain focus, de vous tenir au courant de son acceptation. Dès lors nous aurons la joie de préparer ensemble l'arrivée de Marin Schaffner prévue pour septembre, sa résidence se déroulera sur trois saisons, jusqu'à la fin du printemps 2022.

Journée sombre dans le ciel du village le jeudi 15 octobre 2020, un incendie ayant ravagé une partie des hangars de la SCI Terre de vigne, situés derrière l'église.

Les conséquences sont lourdes, puisqu'au-delà des bâtiments, « Les Mécanos de la Générale » a perdu tout son outil de travail ; la zone de stockage de décors et matériels divers est également partie en fumée.

Ce fut un coup dur porté au secteur de la création déjà gravement atteint par la situation sanitaire.

Nous espérons trouver une alternative pour que « Les Mécanos de la Générale » puissent revenir sur notre commune. Ils ont, en attendant, trouvé une location sur une autre commune pour reprendre leur activité.



# AU SERVICE DE BOU ET DES BOUMIENS.

## MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert les Lundis, Mercredis et Jeudis de 9h à 12h, Mardis et Vendredis de 14h30 à 17h30.

Tél : 02 38 58 15 65

Mail : mairie@mairiedebou.fr

Site internet : www.mairiedebou.fr

Astreinte en cas d'urgence les week-ends et jours fériés : 02 38 58 15 65 (appel transféré à un élu de permanence).

## LE PERSONNEL :

Secrétaire Générale :

Mme Pascale GENTIL

Secrétaire de Mairie :

Mme Françoise LECOMTE

Comptabilité :

Mme Marion DIVRY

A.T.S.E.M. :

Mme Claudine PELAEZ,

Agents techniques polyvalents

(restauration, animation, entretien) :

Mme Joëlle HOUDRE

(avec missions temps partiel ATSEM),

Mme Cécile POISSON,

Mme Céline WREDE,

Mme Isabelle RAPINE,

M. Fabien BRINON

Services techniques :

M. Jean-Louis CAUQUIS,

M. David BRINON

## ÉTAT CIVIL 2020

### NAISSANCES :

14/03 : Sasha BRIGEOT

22/03 : Léane BAUDEL

13/08 : Raphaël SEJOURNE

25/09 : Jules DOSIAS VAUTIER

03/10 : Romy et Tom MORDELET

06/10 : Meïssa DJEMAIEL

27/10 : Liana TEIXEIRA

27/11 : Maël OWCZARD

24/12 : Lyana THENOT

### DÉCÈS :

05/03 : Jean-Michel FERRIER

14/03 : Christian BRAY

05/04 : Janine BROUSSEAU

12/04 : Geneviève JANNEAU

15/04 : Jeannine DESBOIS

27/05 : Jean-Pierre LEBEURRE

23/07 : Jeanne MAZURIER

07/09 : Michel VILLAIN

06/11 : Daniel PREUIL

24/11 : Jérémy FELIPE

## TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE

Concession trentenaire : 130 €

Concession cinquantaenaire : 217 €

Dépôt d'urne : 33 €

Cavurne 15 ans : 322 € - Cavurne 30 ans : 536 €

Dispersion de cendres : 49 € (+ prix plaque et gravure)

## TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES ET LOCATION DE MATÉRIEL

Grande salle (17,10 m x 6,50 m) :  
80 personnes de 9 h à 9 h le lendemain

Avec tables (1,20 x 0,80) et chaises

Habitants de la commune : 170 €

Hors commune : 450 €

Petite salle (9,50 m x 5 m) : 40 personnes

Avec tables et chaises

Habitants de la commune : 112 €

Hors commune : 319 €

Cuisine : (5 m x 5 m)

Habitants de la commune : 36 €

Hors commune : 125 €

Pour une utilisation de quelques heures seulement (vin d'honneur par exemple)

Le tarif appliqué sera de 50% des tarifs ci-dessus.

- La tente (5 x 8) : 68 €

- La chaise : 0,60 €

- Le banc : 1,20 €

- La table + 2 tréteaux : 4,00 €

(2,20 x 0,82) 8 pers. (20 pièces)

(2,40 x 0,80) 13 pièces

Binette : Vestiaires (24h) : 60 €

Binette : Vestiaires (48h) : 120 €

## PACS :

14/02 : Mathilde VACHER et Jérémy MORDELET

13/11 : Vanessa ROBILLARD et Alain SCHEERS

16/11 : Camille DUPUIS et Emmanuel THIMOIGNIER

# DU MOUVEMENT AU SEIN DES SERVICES DE LA COMMUNE

**M**arion DIVRY, employée administrative, arrivée le 20 mai 2019 a été stagiairisée le 1er janvier 2021. Marion a en charge la comptabilité de la commune (préparation et suivi du budget, gestion de la facturation).

## ELLE ŒUVRE ÉGALEMENT SUR DE MULTIPLES AUTRES ACTIVITÉS :

Missions au profit du CCAS (budget, délibérations, changement de prestataire de téléassistance), inscriptions scolaires, élaboration des dossiers de subvention, ...



Pascale GENTIL, notre Secrétaire Générale, va nous quitter le 18 avril 2021 après 9 ans de bons et loyaux services.

Elle a été recrutée à Bou le 25 juin 2012 suite à mutation de la commune de Mardié après obtention du concours de rédacteur territorial.

Elle a travaillé avec 3 municipalités différentes et connu 3 maires différents !

## SES MISSIONS PRINCIPALES ÉTAIENT :

- Gestion des Ressources humaines : recrutement, management d'une équipe de 10 agents, établissement des payes et des déclarations sociales, suivi de carrières des agents, gestion des emplois du temps, formations, congés... Elle a en particulier mis en place au sein de la commune le régime indemnitaire pour tout le personnel, a permis la stagiairisation de 3 agents, a intégré une mutuelle prévoyance pour les agents...

- Gestion des conseils municipaux et mise en œuvre de la politique déclinée par les différentes équipes municipales

- Gestion des élections (et il y en a eu un certain nombre en 9 ans !)

- Suivi des dossiers métropole. A ce titre, elle a connu la Communauté d'Agglo puis a travaillé sur la transformation de l'Agglo en Communauté Urbaine (en 2016 début 2017), puis sur la mise en place de la Métropole (au 01 mai 2017).

- De 2013 à 2016, elle a mis en place sur la commune les Temps d'Activités Périscolaires (TAPs) liés à la Réforme nationale des rythmes scolaires de 2013. A ce titre, la Ministre de l'éducation Nationale d'alors (Najat Vallaud Belkacem) s'était rendue à une séance de TAPs à Bou le 26 mai 2016.

Pascale va rejoindre la Région Centre Val de Loire, au sein de la Direction Carrières, Appui et Pilotage de la Direction Générale Accompagnement des Ressources Humaines. Nous lui souhaitons succès professionnel et épanouissement personnel dans ses nouvelles fonctions.

*Un grand merci à elle pour le travail effectué pendant ces 9 années.*



Sofiatou AKIDIRI a été recrutée pour remplacer Pascale.

Lauréate du concours de rédacteur territorial en 2015, Sofiatou nous vient des services de la mairie de Jargeau, au sein desquels elle occupait le poste de Responsable des marchés publics et de la facturation.

Elle a déjà par le passé occupé des postes de secrétaire de mairie et d'agent comptable au sein de diverses collectivités.

Réservons-lui un bel accueil sur notre commune et une bonne intégration au sein de notre équipe.

*Bienvenue à Sofiatou !*



**AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE MARDIÉ - BOU** - Maintenir une vie associative entre les anciens pompiers de bou et mardié  
Patrick CHALIGNE, 1080 rue de Donnery MARDIE - 06 18 13 87 60 - patcahl45430@gmail.com

**ASSOCIATION FAMILIALE LAÏQUE BOU-MARDIÉ-CHÉCY**  
Arnault BERTRAND - 09 52 95 95 85 afl.bmc45430@free.fr

**ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ACPG-CATMTOE -SECTION MARDIÉ-BOU**  
Jean-Georges VINCENT 59 rue des Cailloux MARDIE - 02 38 91 33 00

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES**  
Anime la vie de l'école et apporte un soutien financier aux activités organisées par l'équipe enseignante (marchés de Noël et de printemps) -  
Gaëtan WOJCIK, 49 rue de Caslin BOU - parents.bou45@gmail.com

**AWELY, DES ANIMAUX ET DES HOMMES**  
Coordonne en Afrique, Asie et Amérique du sud des actions mêlant conservation des espèces animales avec développement. Expertise : la coexistence entre humains et animaux avec des actions menées en ce moment autour des tigres, léopards, bonobos et gorilles  
Renaud FULCONIS, 38 rue d'Alboeuf BOU - info@awely.org - www.awely.org

**BOUGEONS ENSEMBLE AVEC TIZIANA ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS** visant à récolter des fonds pour faciliter la vie d'une jeune boumienne et attirer l'attention sur les leucodystrophies métagénétiques et changer le regard de chacun sur le handicap et le quotidien des enfants malades  
Nicolas FOUILLOUX, 34 rue des Varennes BOU - 06 62 16 58 21 - fouilloux.nicolas@gmail.com

**CLUB BOUMIEN DU 3ÈME AGE** - Favorise les rencontres des aînés et évite l'isolement en proposant diverses activités  
Jean-Claude MASSON, 33 rue du Bourg BOU - 06 52 89 64 33 - 02 38 82 94 46.

**COUP DE CŒUR** - Organise des manifestations au profit, à part égales, du secours populaire, des restaus du cœur et du secours catholique  
Marie-Claude HOUY, 16 rue du puits de L'Orme BOU - 02 38 91 42 23

**FNACA : Fédération des Anciens Combattants d'Algérie**  
Gilbert LEROUX, 22 rue Dunois CHECY - 02 38 91 44 83

**LA FRATERNELLE** - Organise les spectacles et fédère la plupart des activités sportives et culturelles de la commune. Entre autres : foot, gym, Tai Chi, atelier d'art brut, danse, chorale, tennis de table, gestion de la maison de la distillation ...  
Sandra LEMOYNE, 35 rue de la Binette BOU - 02 38 91 34 70

**GROUPEMENT PAROISSIAL DU DOYENNÉ DE LA BIONNE**  
Marie-Claude HOUY, 16 rue du puits de L'Orme BOU - 02 38 91 42 23

**LES MÉCANOS DE LA GÉNÉRALE** - Création de décors de théâtre  
Catherine CHENE, place du Bourg BOU - mecanosdelagenerale.admin@orange.fr

**SECOURS CATHOLIQUE**, Bou, Chécy, Mardié - Actions solidaires en faveur des personnes en difficulté  
Marie-Claude HOUY, 16 rue du puits de L'Orme BOU - 02 38 91 42 23

**SECOURS POPULAIRE (Antenne de Bou)** - Actions solidaires en faveur des personnes en difficulté  
Louisette BONNEAU, 60 Grand' Rue BOU - 06 88 90 44 47

**SOCIÉTÉ DE CHASSE DE BOU**  
Jean-Pierre MOLVEAU, 15 rue du Clos Massias BOU - 02 38 86 93 36

**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE D'ORLÉANS ET DU LOIRET. SHOL** - Promeut l'horticulture pour les amoureux des fleurs, du jardinage et de la nature.  
Correspondant pour Bou : Pierrick LEGRoux, 25 rue du Bourg BOU - 02 38 91 15 04

**TRIBUNE2BOU**  
Association citoyenne pour réfléchir, proposer et agir localement sur des projets communaux ou ayant un impact sur la commune  
Emmanuel BILLAUT, 51 rue de Sourde BOU - tribune2bou@lilo.org

**UNION BOUMIENNE POUR L'ORGANISATION DES FÊTES (UBOF)**  
Fédère les associations boumienne et les boumiens volontaires pour organiser les fêtes du village. Prochains RDV Fête du village 27 et 28 avril 2019.  
Sylvie KOERBER, 114 rue de la Petite Levée BOU - sylvie.koerber@yahoo.fr

**UNION DES VIGNERONS ET DES AMIS DES TRADITIONS VIGNERONNES**  
Maintien des traditions vigneronnes. Rencontres conviviales : pétanque (à la Binette), voyages, soirées culturelles, etc...  
Christian CHENAULT, 64 rue de la Petite Levée BOU - 09 75 48 06 74

**UNION MUSICALE MARDIÉ - BOU** - Enseignement de la Musique et diffusion par la présentation de concerts  
Annie LECOINTE - hmb.45430@gmail.com

**UNION SPORTIVE BOUMIENNE** - Organisation de manifestations sportives à et hors l'école  
Jérémy ROLLET, 69 rue de la binette BOU - usepbou@gmail.com - 06 95 28 11 45

**VOILE DE BOU** - Rassemble des passionnés de la marine de Loire dans le respect de l'environnement ligérien  
Jean-Jacques HERSANT, 11 rue du Bourg BOU - hersant.jj@wanadoo.fr

**VOYAGE VOYAGE** - Organisation avec les adhérents intéressés de voyages.  
Correspondant pour Bou : Alain BRUSSEAU - 2, rue des Varennes BOU - 02 38 91 17 63

**LE BARRABOU** - Pascale GAUDARD - Débit de boissons, Tabacs - Soirées à thème  
Place du bourg - 02 38 91 46 01

**L'ATELIER DU PAIN** - Pascal BEAUDICHON - Boulangerie-Pâtisserie  
2, Rue de Meulin - 02 38 91 16 70

**MUSIQUE À TOUS VENTS**- Jean-Jacques HERSANT - Vente d'instruments et cours de musique  
11, Rue du Bourg - 02 38 42 04 13 - hersant.jj@wanadoo.fr

**LES JARDINS DU BRANDALON** - Rémi BONNEAU - Production de légumes 100% naturels. - Vente sur site le samedi matin.  
06 60 77 96 97

#### ENTREPRISES DU BATIMENT

**BMP 45** - Emmanuel BEAUPUY - Terrassement  
54, Rue de Sourde - 06 13 06 90 75 - Bmp45@outlook.fr

**DUBOIS Jean- Claude** - Electricité Générale  
20, Rue d'Alboeuf - 02 38 91 12 90

**FOUCHER S.A.R.L.** - Maçonnerie-Carrelage  
17, Rue des Varennes - 02 38 59 39 46 / 02 38 91 32 31 - 06 13 95 51 92 / foucher.sarl@sfr.fr

**BURELOU Christophe** - Menuiserie  
3, Rue du Saumon - 02 38 91 19 21 / 06 27 62 54 37 christophe.burelou@sfr.fr

**DENIS Xavier** - Menuiserie (Bois - alu - PVC)  
82, Rue d'Alboeuf - 09 75 69 71 83 - Denis-xavier@orange.fr

**AB Couverture** - PERDEREAU Frédéric - Couverture-Zinguerie  
23, Rue de Meulin- 02 38 86 07 34 - contact@abcouverture.com

**BEAULIEU Couverture** - EURL Julien HUET - Couverture-Zinguerie  
12, Rue de Mardié - www.beaulieu-couverture.fr - 02 38 86 95 62 / 06 82 02 84 61 - julien-beaulieu.couverture@orange.fr

**MOULLE Pascal** - Charpente-Couverture, Plomberie-Chauffage  
27, Sentier d'Alboeuf - 06 61 95 40 33 - moulle.pascal@sfr.fr

**THOMAS Grégory** - Charpente- Couverture-Zinguerie  
7, Rue Saint Marc - 02 38 86 35 90 / 06 22 29 06 69

**BONNEAU S.A.R.L.** - Sanitaire-Chauffage  
41, Rue du Saumon - 02 38 91 19 67 - contact@sarlcbonneau.fr

**CONSTANTIN Thierry** - Plomberie-Chauffage  
108, Rue de la Petite Levée - 02 38 91 30 77 / 06 20 49 03 65 - thierry-constantin2@orange.fr

**ELECTRICITÉ GÉNÉRALE** - Aymeric Séjourné  
14, Rue du Bourg - 06 14 47 36 02 - sae45@outlook.fr

#### SERVICES et ENTRETIEN JARDIN

**BROSSE Sébastien** - Entreprise Parcs et Jardins  
3, Sentier d'Alboeuf - 02 38 46 09 62 - entreprise.brosse@sfr.fr

**COURSIMAUULT Guy Service à la personne, courses, ...**  
24, Rue du bourg - 06 38 85 96 82

**SEB SERVICES** - Multi services-jardinage- Bricolage  
98, Rue de la Petite levée - 07 80 01 97 85

#### AUTRES ACTIVITES

**ABSOLUTE** - Pdt : Matthieu TELLIER - Mécanique de précision  
Le clos Saint-Georges, 11bis, Place du Bourg - 02 38 23 57 78 / 09 66 98 57 78 - absolute45@orange.fr

**AGENCE IMMOBILIERE** - Françoise Borel- FNAIM - Transactions immobilières - Affiliée groupement AMEPI Orléans  
02 38 434343 - fborrelimmo@orange.fr

**BAGEL'S TRUCK** - Foodtruck - Produits locaux et de saison  
102, Rue de la Petite Levée - 06 68 99 48 46 ou Facebook ou BagelsTruck45@gmail.com

**CUMA** - Gilles BIDAULT - Coopérative d'Utilisation des Machines Agricoles  
29, Sentier d'Alboeuf - 06 60 04 22 25

**D TECH** - Ruddy DOUCET - Mécaique de précision  
Le Clos Saint Georges, 11 Place du Bourg - 06 12 69 66 38 / 09 86 43 78 79 - ruddydoucet@dtech45.com

**FLEUREAU Antoine** - Poissonnier ambulancier  
Sur Bou le mercredi après-midi - 06 72 23 55 10

**GITE BINETTE** - Location (8 chambres, 20 personnes)  
71, Rue de la Binette - Airbnb ou 06 71 91 81 78

**NINA Coiff'** - Vanina CARRE - Coiffure à domicile  
06 63 26 55 70

**ROUSSEAU Isabelle** - Location chambres et gardiennage chiens  
69, Rue d'Alboeuf - Booking ou Airbnb

**THE STREET CANTINE** - Foodtruck évènements privés, foire et festival  
3, Grand' Rue - 06 82 53 98 38 ou Facebook ou thestreetcantine@gmail.com



**Bou**

